

Article 10 et 11 : annulés et remplacés du fait de l'adoption du règlement USASO.

Article 12 RECOMPENSES : Tous les Grands Prix recevront **une coupe ou un trophée et une photographie encadrée**. Tous les PH recevront une plaque volière, cependant limité à une seule par éleveur.

Les Grand Prix d'Exposition, Grands Prix d'Honneur, Grands prix d'Elevage et Prix d'Elevage recevront un trophée ET une PHOTOGRAPHIE ENCADREES DE LEUR ANIMAL PRIMES ou pour les Grand Prix d'élevage ou les Prix d'Elevage DE L'ANIMAL DE LEUR PRESENTATION AYANT OBTENU LA MEILLEURE NOTE. Cependant limité à un seul cadre par éleveur

5 Grands Prix d'Exposition.

5 Grands prix d'Elevage décerné en catégorie palmipèdes, ornements, volailles, lapins, pigeons.

23 Grand Prix d'Honneur.

- **Souvenir PAUL BOUDOU** : au meilleur **SOTTOBANCA** (hors Grand Prix), récompensé par un tableau peint à la main.

- **Grand Prix du village de BOZOULS** : au meilleur **LAPIN GRANDE RACE** (hors Grands Prix).

- **Grand Prix du CONSEIL GENERAL DE L'AVEYRON** : au meilleur **PIGEON DE RACE ETRANGERE** (hors Grands Prix).

- **Grand Prix de la Communauté de Commune BOZOULS - COMTAL** : au plus grand nombre de points en **PALMIPEDE ORNEMENT** (hors Grands Prix - 6 cages minimum toutes varités et espèces confondues).

- **Grand Prix de la FASA** : au meilleur **PALMIPEDE RAPPORT**(hors Grands Prix).

- **Prix de la 3A** : au plus grand nombre de points en **OISEAUX DE PARC ET DE VOLIERES** (hors Grands Prix - 6 cages minimum toutes varités et espèces confondues).

- **Prix spécial JEUNES ELEVEURS** : récompensant la plus belle présentation d'animaux des jeunes éleveurs (inscrire son âge sur la feuille d'engagement).

- **Challenge 3A** : réservé aux membres de l'association à jour de leur cotisation, au meilleur nombre de points sur les 10 meilleures cages de leur présentation (décompte idem prix d'élevage).

- **Challenge de la FASA** : réservé aux membres de la FASA qui récompensera le meilleur exposant au plus grand nombre de points sur les 4 expositions aveyronnaises (décompte idem prix d'élevage).

Article 13 : CALENDRIER :

- lundi 01 décembre 2014: préparation et montage des cages pour la 3A et la FASA,

- mardi 02 décembre 2014 : préparation et montage des cages pour la 3A,

- **MERCREDI 03 DECEMBRE 2014 (de 14 h 00 à 18 h 00) : réception des animaux,**

- **JEUDI 04 DECEMBRE 2014 (de 8 h 00 à 21 h 00) : réception des animaux,**

- vendredi 05 Décembre 2014 : **JUGEMENT** et ouverture de l'exposition aux écoles d'Aveyron,

- samedi 06 décembre 2014 (à partir de 09 h 00) : ouverture au public, ouverture du bureau des ventes,

11 h 00 : inauguration et visites officielles,

- dimanche 07 décembre 2014 (de 09 h 00 à 16 h 00) : ouverture au public et poursuite des ventes,

16 h 30 : remise des récompenses et clôture des ventes,

17 h 00 : retrait des animaux.

Article 14 : par le seul fait de participer les exposants déclarent adhérer au présent règlement et s'engagent à s'y conformer.

Clôture irrévocable des inscriptions : le 31 octobre 2014

L'exposition se tiendra dans la salle des fêtes de Bozouls dans le magnifique village de Bozouls à 25 km au nord de Rodez.

Commissaire Général :
Nicolas CAYSSIOLS

Le Commissaire Administratif :
Jean-Luc MAZARS, 06 77 65 11 72

Les Présidents :
Jean BOURREL, 06 72 05 82 63
Lionel BARRIAC, 06 15 10 39 75